

[Text]

the Privileges and Elections Committee and our subcommittee is looking at the equality issues.

I believe the people of Canada are anxious to have the Charter implemented. They are very supportive of it, I believe. It is an objective of the government to respond to that aspiration without needless confrontation and hardship. We are moving to meet a constitutional imperative and the expertise of the committee will help us to do so quickly in a manner that is sensitive to the higher values established by the Charter.

Those are my introductory remarks, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. Is it agreed that the Minister's statement be appended to today's minutes of evidence?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Questioning. Mr. Nunziata, 15 minutes.

Mr. Nunziata: Thank you, Mr. Chairman. As you are aware, the Liberal Party supports in principle the provisions as set forth in Bill C-27. We indicated our concerns with respect to clause 15 at the second reading stage in the House; namely, we were concerned about the procedures being followed. We indicated our concerns with respect to the subcommittee, the delay involved. We indicated we would have preferred the government to take the initiative, provide the leadership and make the tough decisions which were necessary to ensure equality in compliance with Section 15 of the Charter. Be that as it may, the government has decided to establish this subcommittee. The Liberal party will participate in the subcommittee. We are concerned, however, that the confrontation the Minister is hoping to avoid might exist, might be exacerbated as a result of the hearings which will take place. In effect, the minority groups might be forced to fight their battles again to ensure equality, notwithstanding they were of the view, in 1982, that after having fought the battle and having achieved section 15 of the Charter, it was the end of it. So, Mr. Chairman, given the fact we do support in principle Bill C-27, I have no questions of the Minister.

• 1555

The Chairman: Thank you, Mr. Nunziata. We will move straight on to Mr. Heap. You have fifteen minutes, sir.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman. The New Democratic Party also, of course, supports this bill in principle, and I simply wish to deal with one section of it, namely section 112. This concerns the Immigration Act. My concern with this arises in its strength out of my acquaintance in the past three or four years with matters arising under this section; that is, inquiries, in particular in the cases of refugees.

As I am sure all of the hon. members know—and I will not go into it in detail—when a person arrives at a port of entry in Canada and is considered by the officials there to be not admissible under the laws, regulations and guidelines they are

[Translation]

privileges et élections, et l'étude des questions relatives à l'égalité par le Sous-comité sur l'égalité.

Les Canadiens désirent ardemment que la Charte soit mise en oeuvre. De son côté, le présent gouvernement tient à satisfaire cette aspiration, sans problèmes ni affrontements inutiles. Nous tentons de nous acquitter d'une obligation que nous impose la Constitution, et l'expérience de votre Comité nous aidera, j'en suis convaincu, à le faire sans délai et de façon à respecter les plus grandes valeurs insérées dans notre Charte.

Voilà pour mes remarques liminaires, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Le Comité est-il d'accord pour que la déclaration du ministre soit annexée au procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le président: Passons maintenant aux questions. Monsieur Nunziata, vous avez 15 minutes.

M. Nunziata: Merci, monsieur le président. Vous n'ignorez pas que le Parti libéral donne son appui de principe aux dispositions figurant dans le projet de loi C-27. Nous avons toutefois fait part de nos préoccupations au sujet de l'article 15 lors de la deuxième lecture à la Chambre, plus précisément, nous nous demandons si on respectera les procédures. Nous avons également mentionné nos préoccupations relatives au délai devant le sous-comité. Nous avons fait savoir que nous aurions préféré que le gouvernement prenne l'initiative, c'est-à-dire qu'il soit le premier à prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour que l'on se conforme à l'article 15 de la Charte. Cela dit, le gouvernement a décidé de mettre sur pied ce sous-comité. Le Parti libéral en fera donc partie. Nous craignons cependant que l'affrontement que le ministre espère éviter ne se produise tout de même et de façon aiguë en raison des audiences qu'on tiendra sur le sujet. En effet, les groupes minoritaires seront probablement forcés de lutter de nouveau pour obtenir des mesures d'égalité, après avoir pensé en 1982 que la bataille avait été gagnée avec l'insertion de l'article 15 de la Charte. Cela dit, monsieur le président, étant donné que nous appuyons en principe le contenu du projet de loi C-27, je n'ai pas de questions à poser au ministre.

Le président: Merci, monsieur Nunziata. Nous allons passer immédiatement à M. Heap. Vous avez 15 minutes, monsieur Heap.

M. Heap: Merci, monsieur le président. Je tiens à dire que le Nouveau parti démocratique lui aussi appuie en principe ce projet de loi. J'aimerais simplement discuter d'un article, l'article 112 relatif à la Loi sur l'immigration. Si je suis préoccupé à cet égard, c'est parce que ces trois ou quatre dernières années, j'ai connu des cas relevant de cet article, c'est-à-dire à des enquêtes, en particulier sur les réfugiés.

Les membres du Comité savent sans doute que lorsqu'un étranger arrive à un port d'entrée au Canada et n'est pas considéré comme personne admissible conformément à nos lois, règlements et lignes directrices, les autorités ouvrent une